

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 50 (1921)
Heft: 11

Artikel: Simples réflexions sur l'exposition scolaire cantonale [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- a) Chant d'ouverture : Hymne du corps enseignant fribourgeois.
 - b) Fête des enfants.
 - c) Discours de bienvenue aux invités.
 - d) Approbation des comptes.
 - e) Désignation du district pour la prochaine assemblée générale.
 - f) Fête du jubilaire : M. Levet, professeur à Hauterive.
 - g) Lecture et discussion du rapport sur la 1^{re} question : *Revision du programme des cours de perfectionnement*. Rapporteur : M. F. Ruffieux, instituteur à Bulle.
 - h) Election du président de la Société d'éducation.
 - i) Lecture et discussion des conclusions du rapport sur la 2^{me} question : *Orientation pratique à donner à l'enseignement destiné aux jeunes filles*. Rapporteur : M^{lle} T. Bossel, institutrice, Le Pâquier.
 - k) Propositions éventuelles.
- 12 h. 30 m. — Banquet.
15 h. — Excursion à Broc et au lac de Montsalvens.

Le vice-président : H. Currat, insp.

Simples réflexions sur l'exposition scolaire cantonale

(Suite.)

III

J'ai un ami, — ami du bon vieux temps, — dont j'admire l'inlassable activité mise au service d'heureuses initiatives. Pionnier de l'instruction professionnelle à une époque où cette forme de la préparation pratique de la jeunesse ne comptait que de rares et timides adeptes à Fribourg et dans le pays romand, il s'employa, de toute son énergie, à l'acclimater sur notre sol. On comprend qu'il ait voulu protéger la frêle plante, quand le vent d'hostilité ou d'indifférence souffla sur ses premières floraisons ; qu'il ait défendu les nouvelles tendances de l'enseignement destiné aux futurs artisans avec la ténacité d'un convaincu. Mais, parfois, en son âme de novateur, il lui arriva de fulminer contre d'autres institutions poursuivant une voie parallèle tout en remplissant un but non moins utile. Pourquoi ? La raison en est simple : les cours professionnels, tard-venus, se sont trouvés bientôt en collision, ici ou là, avec les cours complémentaires prévus et rendus obligatoires par la loi. D'autre part, la protection et les sanctions légales semblaient être réservées à ces derniers plus qu'aux organisations d'instruction pratique chères à son cœur. Alors, de s'insurger contre les examens des recrutables

et d'affirmer qu'ils avaient contribué à faire dévier de leur direction primordiale, les cours complémentaires de l'école primaire.

Question de sentiment, direz-vous ! D'accord ; mais il faut se souvenir que beaucoup de malentendus reposent sur des questions de sentiment additionnées, parfois, d'erreurs d'appréciation et même d'une certaine méconnaissance de tous les éléments en cause.

Mon ami ne voulait voir dans les cours complémentaires qu'un moyen d'assurer un succès sans cesse grandissant de nos recrutables aux épreuves fédérales. Leur existence fut, dès lors, signalée comme un obstacle à la formation des gens de métiers. Telle est la genèse d'une opposition qui n'a pu même s'incliner devant le verdict du groupement le plus favorable au développement de l'instruction pratique des artisans de demain, je veux parler de l'« Union suisse des maîtres de dessin et de l'enseignement professionnel ». Cette association tint, en 1920, ses assises annuelles en notre capitale. Le réquisitoire qu'elle entendit sur les méfaits des cours complémentaires et de leur prétendu couronnement, les examens des recrues, ne l'empêcha point de se prononcer pour le maintien de ces épreuves moyennant la revision de leur programme dans un sens plus utilitaire. Nonobstant cette décision, notre irréductible adversaire n'a pas désarmé et, récemment, on le vit jeter en plein Grand Conseil son « delenda Carthago », et réclamer la suppression du contrôle fédéral de l'instruction primaire par les examens des recrutables.

Ce n'est là, de la part de mon vieil ami, — je me hâte de le reconnaître, — ni opiniâtreté, ni idée préconçue, mais confiance absolue dans l'importance des cours professionnels que gênerait le fonctionnement de l'institution d'à-côté. M'inclinant devant une aussi forte conviction, je veux discuter ici avec lui la question qui fait en ce moment l'objet des préoccupations du monde pédagogique, moins pour tenter une conversion, que pour provoquer un rapprochement plus intime, une sorte de mariage de deux enseignements post-scolaires qui ont le tort de s'ignorer et devraient se prêter un mutuel appui.

A quoi tendent les cours complémentaires de l'école primaire ? Que recherchent les partisans des cours professionnels ? Circonscrivons la discussion et rangeons les divers cycles de l'enseignement sous ces deux chefs : écoles de culture générale, écoles de formation pratique. Il est admis que l'école primaire doit viser avant tout à la culture générale, c'est-à-dire, au développement normal des facultés en communiquant à l'enfant un minimum de notions élémentaires en l'absence desquelles tout perfectionnement ultérieur est compromis. Supposons maintenant que l'école primaire atteigne pleinement son but ; les cours de perfectionnement ne s'imposeraient-ils pas moins ? Combien d'enfants arrivent au bout de cette scolarité avec le bagage souhaité de connaissances ? Si l'on admet même que la grande généralité bénéficient de cet avantage, les cours post-

scolaires légaux conservent leur utilité en tant que complément de l'acquisition précédente et emprise heureuse de l'école sur les jeunes gens arrivés à l'âge critique de l'adolescence. Il faut des cours complémentaires. Ils existent partout, même dans les pays qui n'ont pas l'heur ou le malheur de connaître les épreuves prescrites pour les adultes de la dix-neuvième année. Il en faut pour élargir les connaissances de ceux qui ne peuvent suivre l'école secondaire ou qui doivent combler les déficits antérieurs ; il en faut pour envelopper la jeunesse, quand sonne l'heure de la dissipation, de l'entraînement et de l'indépendance, d'une atmosphère de protection et de sauvegarde.

Et ce n'est pas tout ! Parce que des cours complémentaires auraient contrarié l'exercice d'autres enseignements, les cours professionnels par exemple, serait-il raisonnable de demander la suppression des premiers, privant ainsi les neuf dixièmes des jeunes gens d'une école bienfaisante à tant de titres, afin de laisser libre jeu au fonctionnement de cours destinés au dernier dixième ? La réponse est vite donnée quand on pense que les cours complémentaires sont destinés à la masse. Ils furent toujours utiles ; ils le seront davantage, surtout si l'on en renforce l'intérêt au profit des fils des campagnes et de tant de leurs concitoyens dont les métiers ne sont point l'apanage. Mais, pour les autres, ces mêmes cours ne sont pas superflus, à moins qu'ils ne neutralisent la mission des cours préparatoires aux professions manuelles.

Ici encore, il importe de s'entendre. Chacun sait qu'un apprenti instruit est plus apte, règle générale, à s'assimiler les secrets de son état. C'est à telles enseignes qu'aux examens de fin d'apprentissage, on a maintenu, à côté du travail de l'atelier et de l'épreuve du dessin, un contrôle des connaissances en lecture, en calcul, en rédaction et en comptabilité. Qu'est-ce à dire, sinon qu'un minimum d'instruction générale est requis chez les artisans futurs dès leur entrée en apprentissage ? Et je ne puis me défendre d'une douce ironie en rappelant que, à propos du programme qui date des débuts de l'examen des apprentis, mon ami ne fut pas étranger à son élaboration dans la forme actuelle. Je ne sache pas qu'il puisse songer à le modifier en l'allégeant de l'épreuve dite scolaire. Supprimer, pour les adolescents qui se vouent aux métiers, la fréquentation des cours complémentaires, ce serait entraver leur perfectionnement dans une large mesure ; ce serait les réduire aux uniques exercices manuels et compromettre leur formation, en même temps que le résultat de l'examen du diplôme professionnel. Vous priveriez ainsi des apprentis d'un élément de succès ; vous les condamneriez à une regrettable diminution intellectuelle et à un marasme dont les meilleurs cours spéciaux des métiers ne pourraient les sortir. J'irai plus loin et soutiendrai que les cours de perfectionnement bien donnés visent au développement des facultés, à l'augmentation des connaissances et, par la gymnas-

tique intellectuelle qu'ils provoquent, à la culture du goût pour les choses de l'esprit, pour les lectures utiles, pour cette littérature si riche des professions manuelles et des industries d'art appliqué. A quoi serviraient, s'il vous plaît, ces bibliothèques, ces collections des arts et métiers dont la jeune génération n'apprendra jamais assez à user avec fruit ?

Demandons aux écoles professionnelles proprement dites, comme nous en possédons une à Fribourg, si elles ont fait fausse route en inscrivant à leur plan d'études une partie relative à l'instruction générale. Elevons-nous d'un degré encore et interrogeons les écoles techniques pour savoir comment elles rempliraient leur but si leurs élèves, privés de connaissances suffisantes, ne sachant ni bien s'exprimer, ni lire ou écrire correctement, n'étaient pas à même de suivre les leçons, de comprendre leurs maîtres, de prendre des notes et d'assister à des cours qui dépasseraient la portée de leur entendement et leur puissance d'assimilation. Jadis, à l'école des métiers, — cet embryon de notre Technicum qui va célébrer tantôt son vingt-cinquième anniversaire et qui préparait excellemment sa participation à l'exposition cantonale, — on était parti d'un faux point de vue en supposant que les élèves pouvaient se passer de leçons sur les branches générales. Il y a belle lurette que l'on est revenu à une conception plus saine des réalités et, aujourd'hui, à côté des diverses disciplines pratiques du Technicum, ont été organisées des leçons de langues, de comptabilité, voire d'arithmétique élémentaire que l'on se garderait bien de considérer comme un remplissage. Ce qui est jugé avantageux pour les techniciens, pour les futurs contre-maîtres ou chefs de chantiers, pour les ouvriers supérieurs des arts décoratifs, pour les professeurs de dessin, lesquels possèdent au surplus des notions d'instruction secondaire, peut-il être, je me le demande, appelé superflu pour l'apprenti ordinaire ? Poser la question, c'est y répondre.

Alors quoi ? Les cours complémentaires sont utiles, nécessaires même. Il convient de les apprécier à leur valeur et d'en attendre tout ce qu'ils peuvent donner en veillant, toutefois, à ce qu'ils n'entravent pas l'action de l'enseignement professionnel. Je conclus donc qu'entre ces deux ordres de cours, il ne saurait exister d'antagonisme, mais simplement discordance ; et ce défaut est toujours remédiable.

Hélas ! à envisager les phases de ce dualisme, je me suis laissé entraîner trop loin. Malgré l'importance de la question du programme qui me reste à traiter, la perspective d'un allongement démesuré de mon article m'oblige à l'interrompre ici. Je le fais à regret en invoquant la formule définitive et traditionnelle : « Suite et fin au prochain numéro. »

E. G.

